



Aux responsables de chambres

Votre mission

Vous avez été choisi...

Vous avez été choisi pour être responsable d'une ou deux chambres : merci d'accepter ce service !

- Vous aurez la charge de diriger des Hospitaliers affectés au Service en Chambre, pour assurer en toute sécurité l'hébergement confortable et les déplacements de 3 à 6 personnes malades qui vont séjourner à Lourdes dans une chambre ou un groupe de chambres ;
- Vous aurez à faire fonctionner en équipe des coéquipiers qui ne se connaissent pas encore et qui viennent d'horizons différents, mais tous réunis par leur foi et leur volonté de services aux personnes malades dans ce lieu qu'est Lourdes :
 - hospitaliers en chambre,
 - professionnels de santé : médecin, infirmier(e)s, aide-soignant(e)s, aide médico psychologique,
 - parapharmacie,
 - aumônier.
- Vous serez aidé par votre responsable de Couleur qui vous servira de référent si un problème survenait, il devra toujours être mis au courant des événements qui se dérouleront dans l'équipe dont vous aurez la charge.

Soyez un ouvrier de paix : on obtient plus par un sourire que par un ordre, il est silencieux et ne stresse pas la personne à qui l'on s'adresse.

Date à retenir

Votre présence est vivement souhaitée :

- à la **journée de lancement du pèlerinage**.

Une invitation indiquant la date et le lieu vous parviendra.

Vous pouvez aussi consulter le site web

<http://www.hospitalite-yvelines.org> à l'onglet Actualités



Le service en chambre

Le service qui vous est confié consiste à rendre confortable l'hébergement des personnes malades en leur fournissant les soins et les aides que nécessitent leur état.

Les *soins médicaux* seront plus spécialement donnés par l'équipe soignante et vous assurerez les différentes aides : aide au lever, à la toilette, à l'alimentation, etc.

Ce service fonctionne 24h/24h avec des systèmes de garde, gardes de jour pendant les célébrations ou les repas et gardes de nuit.

Prenez du temps aussi pour vous !

Si vous n'êtes ni de garde, ni en aide pour le service extérieur, profitez-en pour *prendre du temps pour vous !* Repos, méditation, ballade... cependant n'oubliez pas l'heure de votre reprise de service.

Principe de base : l'hygiène

Le service exige d'appliquer partout et toujours les consignes d'hygiène qui vous ont été expliquées et de les faire respecter par tous, en veillant tout particulièrement au lavage des mains et à la propreté-désinfection des chambres et de leurs annexes.

C'est pourquoi il est indispensable de porter une *tenue de service blanche*, (tablier plastique et gants jetables)

Des précisions sur les mesures d'hygiène sont fournies un peu plus loin.

Les tâches du service en chambre

À votre arrivée

Dès votre arrivée en gare de Lourdes, vous gagnerez au plus vite l'Accueil Notre-Dame ou l'Accueil Marie Saint Frai en empruntant les cars Guiraud.

Là, avec votre équipe, vous mémoriserez bien la disposition de chaque chambre car à votre départ vous aurez à les rendre dans le même état.

Chaque jour...

- Les journées commencent à 6h30 par la prière commune.
- Vous devez assister à la réunion spécifique avec les responsables de votre Couleur qui se tiendra chaque matin (*horaire défini par votre*



responsable).

- Les hospitaliers, hommes et femmes, doivent participer à tous les soins d'aide à la toilette et à l'habillage même s'il s'agit de personnes difficiles à manipuler.
- Vous serez aidés par des brancardiers pour soulever les personnes malades et vous les initierez ainsi à l'intimité des chambres de ces personnes. Veillez à ce qu'ils soient en blouse et avec des gants jetables.
- Accueillez-les avec le sourire, acceptez leur inexpérience ; souvenez-vous de vos débuts.
- N'hésitez pas à demander conseil aux aides-soignantes et aux auxiliaires de vie de votre équipe, qui sont des professionnels de santé.

Gestion du matériel

- Le petit matériel pour vous faciliter le travail est à votre disposition, réparti par groupe de chambres.
- Il est défendu par les Accueils d'échanger les matelas, les potences ou les barrières de lit. En cas de problème, prévenir votre responsable de Couleur qui s'en référera au responsable d'étage.
- Les fauteuils roulants sont attribués à une personne : ne pas les échanger. En cas de problème, avertir le responsable de Couleur qui s'en référera au responsable matériel, Jean Descos.

Ménage et nettoyage

Tous les hospitaliers dont vous avez la responsabilité doivent participer au nettoyage des chambres et des sanitaires.

Il existe des *règles précises pour le ménage*, reportez-vous à ces consignes affichées dans les chambres et dans les locaux d'entretien.

Une *démonstration* sera faite pour la réfection des lits et la remise en état des locaux lors de notre départ.



Exemple de lit fait



Médicaments

Les *infirmières* sont *seules habilitées* à distribuer les médicaments.

Afin de leur faciliter le travail, toutes les personnes malades doivent passer dans leur chambre avant de se rendre au restaurant. Les Hospitaliers doivent leur laver soigneusement les mains.

Cérémonies

Les cérémonies sont *proposées* aux personnes malades mais *non imposées* : veillez à respecter cette liberté.

Pour ceux qui choisissent de rester dans leur chambre, il n'y a pas de sortie de remplacement.

Identification et habillement des personnes malades

Veillez à ce que chaque personne malade porte visiblement et en permanence son **badge**, qu'il emporte son livret de pèlerinage ainsi que son foulard, qu'il soit couvert en fonction de la météo et du lieu de la célébration, qu'il soit passé aux toilettes et/ou éventuellement changé.

Ne pas oublier *l'identification des personnes malades* nécessitant un *suivi spécifique* (voir ci-dessous).

Respectez bien les règles d'hygiène qui sont indispensables et en application dans le milieu



hospitalier.

Suivi particulier : fausse route, pathologie à risque

Les *médecins* indiquent les personnes malades qui nécessitent un *suivi particulier* pour prévenir un risque spécifique :

Afin de pouvoir assurer cette vigilance particulière lors des sorties à l'extérieur, un signe particulier, sous forme d'une *antenne télescopique*, accompagnera la personne malade dans tous déplacements. Il sera fixé sur son fauteuil (mécanique ou bleu). Vous devrez vous assurer que toute personne accompagnant la personne malade, le fixera au fauteuil et signalera sa présence aux placeurs sur les lieux de cérémonie, qui auront prévu de les mettre *tous au même endroit* afin qu'un médecin puisse se positionner près d'eux.

Hygiène

Que ce soit pour vous un souci permanent dans la manière d'approcher les personnes malades, de nettoyer le matériel, les chambres et les sanitaires.

- L'utilisation de matériel à usage unique (serviettes, gobelet, etc.) est primordiale chaque fois qu'il en existe.
 - Les bijoux sont à proscrire, ils sont vecteurs de microbes.
-

Déchets médicaux

- Il est interdit d'évacuer les déchets tranchants, piquants ou coupants dans les ordures ménagères.
 - Des boîtes spécifiques jaunes sont à votre disposition (à l'étage) elles sont réservées aux seringues, aiguilles usagées et à tout matériel coupant (lames de rasoir, épingles, etc.)
 - Des chariots de déchets médicaux sont également présents à l'étage (containers à pansements contaminés) ; ne pas les utiliser pour les protections (couches).
-

Souillures

- Les *couches souillées* doivent être mise dans des sacs plastiques avant de les jeter dans les containers réservés à cet usage.
 - Les *draps souillés* sont à déposer dans un chariot spécifique, ne pas mélanger le linge des personnes malades.
-



Linge sale des personnes malades

- Chaque hospitalier ayant en charge une personne malade doit *trier le linge*, le repérer à l'aide d'une *étiquette* indiquant le n° de la chambre et le n° du lit et le placer dans le chariot prévu à cet effet, il circulera à l'étage et il est marqué « Versailles ». Si le linge est très souillé, le rincer avant de le mettre dans un sac plastique et l'étiqueter.
 - Nous insistons pour que ne soit lavé que le linge des personnes malades qui n'ont pas suffisamment de rechange pour la semaine.
-

Présences et gardes

Les hospitaliers qui ont effectué une garde de nuit ne doivent pas travailler la matinée suivante :

- Veillez toujours à avoir suffisamment de personnes en chambre.
 - Consultez le tableau des présences aux heures de repas (midi et soir) établi par les responsables de secteur ainsi que le tableau des gardes de jour pour assurer la surveillance des personnes malades qui ne se rendent pas aux cérémonies ou qui devraient y revenir, bien respecter ces règles.
-

Mouvements des personnes malades et visites

Les mouvements des personnes malades en dehors des Sanctuaires

- Aucune personne malade hébergée à l'Accueil Notre-Dame ou à l'Accueil Marie St Frai ne doit sortir des Sanctuaires ; si elle doit absolument sortir, parlez-en avec votre responsable de Couleur : la personne malade devra y être expressément autorisée par le Président ou le médecin responsable.
 - Si une personne extérieure au pèlerinage souhaite promener ou accompagner une personne malade qu'elle connaît en dehors des Sanctuaires, il est impératif de demander l'autorisation du médecin responsable et de faire signer par la personne accompagnatrice une décharge à retirer auprès de notre Secrétariat.
-

Visiteurs extérieurs

- Les visiteurs extérieurs, membres de familles ou amis de personnes malades ne doivent pas avoir accès aux chambres, les visites ont lieu au Transit de l'accueil Notre-Dame, ou sur la terrasse du
-



Jardin d'Hiver de l'Accueil Marie St Frai.

La sécurité

Service de sécurité

- La sécurité est assurée 24h/24 sur les sites par le Service de Sécurité et de Prévention Incendie des Sanctuaires.
 - Pour toute urgence dans les sanctuaires il est de votre responsabilité de toujours les prévenir devant toute urgence médicale ou de situation de détresse dans l'enceinte des Sanctuaires au poste 80 60 ou 8100 si vous appelez de l'intérieur ou à partir d'un portable le 05 62 42 80 60 ou 05 62 42 81 00. Ils sont en lien avec le poste de secours les pompiers ou le commissariat.
-

Prévention Incendie : locaux Non-Fumeurs

- Le service de « Sécurité - Prévention Incendie » définit les consignes à respecter dans les locaux. Nous vous demandons de respecter et de faire respecter les normes de sécurité de l'Accueil des personnes malades.
 - *Interdiction stricte de fumer* dans les locaux de l'Accueil et dans l'enceinte des Sanctuaires en général.
-

Locaux dégagés

Veillez à la libre circulation dans les couloirs d'étage :

- Pas de tringlots ou autre qui entraveraient le passage ;
 - Pas d'obstacle dans les chambres qui entraveraient la fermeture automatique des fenêtres ;
 - Libre circulation de l'air devant les bouches d'évacuation et d'aspiration.
-

L'animation spirituelle au sein de la Couleur

Le soutien spirituel

Les *aumôniers* sont disponibles pour tout service auprès des *personnes malades* et des *hospitaliers* : il est important d'en informer les personnes de votre équipe.



Le sacrement des malades

Si une personne malade désire recevoir le sacrement des malades, relayez l'information à l'aumônier de votre Couleur.

Repas et régimes

Repas et régimes

Si vous donnez à boire ou à manger à une personne malade, vérifiez toujours si une pastille apparaît sur son badge :

Régimes	
● rouge	tout liquide interdit !
● vert	diabétique
● marron	mange en chambre

Je vous remercie de votre collaboration et de votre dévouement.

Albertine CHABOT

Vice-Présidente de l'Hospitalité

☞ *Afin d'améliorer le service, n'hésitez pas à me faire part de vos remarques.*